APRÈS LES DÉFECTIONS DE ZEROUAL ET DE SADI

Pouvoir cherche candidats désespérément...

Le décor avait été planté avec l'annonce de la révision de la Constitution. Le scénario était presque parfait : Bouteflika doit succéder à sa propre personne après des joutes électorales tout ce qu'il y a de plus crédible.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - C'était compter sans une variable qui a échappé à ceux qui ont échafaudé ce plan : Bouteflika risque de se retrouver dans l'arène avec des candidats qui méritent tous les qualificatifs sauf celui de poids lourds.

Les défections de Sadi, de Zeroual, probablement celle de Djaballah, font office de trouble-fêtes. Bouteflika, qui en 1999 avait menacé de «rentrer chez lui», exigeant un score beaucoup plus élevé que celui que les faiseurs de résultats lui avait accordé, se contentera-t-il d'illustres inconnus comme adversaires ? Sa candidature, qui tarde à être annoncée, serait-elle compromise ? Tout porte à croire qu'au niveau du plus haut sommet de l'Etat, c'est la panique.

A trois mois de l'élection présidentielle, Bouteflika laisse planer le doute sur sa candidature. Serait-il dans l'attente d'un adversaire de taille à même de conférer un tant soit peu de crédibilité aux élections ? Cette thèse est confortée par les propos de Abdelaziz Belkhadem, secrétaire général du FLN et représentant personnel du président. Plus qu'un appel, ses déclarations, faites vendredi matin sur les ondes de la radio, sonnent comme un SOS lancé en direction des leaders des partis politiques.

«Je souhaite que les responsables des partis politiques qui comptent des députés au sein de l'Assemblée populaire nationale ou qui ont un ancrage populaire puissent se présenter comme candidats», ajoutant que «les délais légaux pour présenter la candidature ne sont pas encore épuisés et que rien n'empêche les candidats dits lourds de se présenter, comme le président du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), Saïd Sadi, et la secrétaire générale du Parti des travailleurs (PT), Louisa Hanoune». Pourtant, Belkhadem ne devait pas ignorer, au moment où il parlait, que le numéro un du RCD avait pris la décision de boycotter la présidentielle. Cela ne l'a pas empêché de poursuivre : «La Constitution est claire. Tout Algérien qui remplit les conditions constitutionnelles et légales a la possibilité de se présenter à l'élection présidentielle. Nous souhaitons une compétition loyale et de la plus haute facture où il y aurait un débat d'idées et où les Algériens auraient à choisir entre des programmes, des idées et des compétences pour postuler à la magistrature suprême.»

Des déclarations qui, loin de refléter une appréciation personnelle, sont la preuve du désarroi dans lequel se trouve actuellement le pouvoir, qui ne doit pas être étranger à la pression médiatique exercée sur Zeroual afin qu'il se présente. L'ancien président aurait, en effet, fait un excellent adversaire pour Bouteflika, tout comme Sadi aurait été la preuve que les élections en Algérie sont si démocratiques que même un des leaders de l'opposition y prend part. Mais les deux hommes n'ont pas marché. Zeroual a, dans une lettre, expliqué pourquoi il refusait d'être candidat, faisant au passage le procès du procédé choisi par Bouteflika. Sadi, pour sa part a refusé de prendre part à ce qu'il assimile à une «compromission». Pour l'heure, sept lettres d'intention de constituer un dossier de candidature à l'élection présidentielle ont été déposées.

Louisa Hanoune, Moussa Touati, Ali Zeghdoud, Ali Faouzi Rebaïne, Belaïd Mohand Oussaïd, Amar Bouacha et Mohamed Hadef comptent participer à la présidentielle. Le pourront-ils tous ? Assurément pas. Il leur faudra d'abord récolter les signatures exigées par la loi.

Si pour Hanoune, il s'agira d'une formalité, c'est loin d'être une sinécure pour les autres. Moussa Touati en sait quelque chose puisqu'en 2004, il n'avait pas réussi à franchir ce cap. Bouteflika se suffira-t-il de ces candidats ?

Acceptera-t-il que l'histoire retienne qu'il a non seulement modifié la Constitution pour briguer un troisième mandat, mais qu'il a, en plus, été «réélu» après des «élections» sans relief ? Wait and see…

N. I.

SANS LE RCD ET LE FFS

Vers une abstention électorale record en Kabylie

L'élection présidentielle d'avril prochain ne se présente pas sous les meilleurs auspices, en termes notamment de mobilisation et d'engagement électoraux. Des bastions électoraux, à l'instar de la Kabylie, ne prétendront pas, assurément, à épaissir le taux de participation, après les défections affirmées et politiquement justifiées du RCD et du FFS.

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - C'est pour la première fois, depuis les premières élections locales pluralistes, en 1990, que les deux partis politiques, aux assises plus que prépondérantes en Kabylie, le RCD et le FFS, se rejoignent dans une même attitude de boycott d'un scrutin. L'abstention électorale, déjà légendaire dans cette région du pays, ne sera, logiquement, que plus forte cette fois-ci. A lui seul, le pouvoir, qui a épuisé ses tours de ruse sans parvenir toutefois à soigner son image vis-à-vis de l'électorat de la région, éprouvera pour sûr les pires peines à renverser la tendance, voire même ne serait-ce qu'à sauver l'apparence. En l'absence du RCD et du FFS qui, traditionnellement, attisent les ferveurs électorales, on voit mal, en effet, la Kabylie répondre présente le jour du scrutin présidentiel.

Déjà que, lorsque l'un des deux partis s'inscrivait en compétition, il était rare que les taux de participation volaient réellement au-dessus des 40%. A quoi s'attendre alors cette fois-ci que les deux partis politiques agissants dans la région non seulement affichent un désintérêt total de l'élection présidentielle mais surtout travaillent, par leurs positions respectives, à la disqualifier, sinon à une immense désaffection électorale.

D'autant que le pouvoir n'est pas parvenu à s'aménager des voies de secours, en dépit d'un lourd investissement, consenti notamment depuis 2002. D'aucuns ont certainement encore en mémoire la vaine tentative du pouvoir à reconfigurer la scène politique en Kabylie en forçant sur la courtoisie à l'égard des animateurs des Arouch. Ces derniers furent, l'on se rappelle, élevés au rang d'interlocuteurs de la chefferie du gouvernement, exercée alors par Ahmed Ouyahia, à l'exclusion, bien entendu, du RCD et du FFS. Peine perdue, puisque les dernières élections législatives, auxquelles, il est vrai, le FFS n'a pas pris part, ont rendu leur cinglant verdict : la liste des Arouch n'aura au final qu'éprouver la dépense en matière d'affiches et autres posters. Le vote lui a été plus défavorable. Elle a récolté l'insignifiant 1% près des suffrages. Les autres partis politiques, qui réussissaient tant bien que mal à scorer petitement dans la région, auront beau être besogneux, auront du mal à vaincre les réticences électorales. Cela, le pouvoir ne l'ignore pas.

Aussi éprouve-t-il déjà le malaise par anticipation. Le cri de détresse de Belkhadem sur les ondes de la Radio Chaîne III en est la meilleure illustration.

S. A. I.

DÉBAT SUR LA PEINE DE MORT

Ghoulamallah «refuse la polémique»

«Mon avis est celui de la religion. Je le dirai devant le Conseil consultatif si celui-ci fera appel à moi. Je refuse d'entrer dans une quelconque polémique.» C'est là la réponse du ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Bouabdallah Ghoulamallah, à une question relative à la position de son département dans le débat sur la peine de mort qui alimente l'actualité nationale.

Lotfi Merad - Alger (Le Soir) - Interpellé en marge de la cérémonie d'ouverture hier à Alger d'un cycle de formation sur la gestion économique et financière des établissements de la Zakat, le ministre a considéré que ce débat sur l'abolition de la peine capitale «est alimenté par une certaine presse en manque de matière afin de remplir les pages du journal».

Des réponses évasives au moment où une véritable polémique est en train de naître entre abolitionnistes et conservateurs. Bouabadallah Ghoulamallah dira que «le ministère s'est déjà exprimé sur ce sujet». Allusion faite aux déclarations du représentant de son département, Youcef Belmahdi, qui a indiqué dans une rencontre sur ce thème organisée au cours de la semaine écoulée qu'«il n'est pas dans l'intérêt de l'humanité de supprimer la peine de mort» car, «du point de vue religieux, le système de la réforme législative doit œuvrer dans l'intérêt de la société». Selon Youcef Belmahdi, «les abolitionnistes prennent plus en considération l'intérêt de l'inculpé que celui de la victime, alors que dans la religion musulmane, le principe de cette peine est de sanctionner l'auteur pour le mal qu'il a commis et de faire en sorte que la société ne s'engage pas dans des actes de vengeance». Une opinion qu'il partage avec l'Association des ouléma d'Algérie, que préside Abderrahmnane Chibane, ainsi que le Haut-Conseil islamique (HCI). Pour cette institution consultative qui dépend de la présidence de la République, «la question de la peine de mort ne doit pas être débattue dans un pays où la Constitution consacre l'Islam comme religion d'Etat». «De telles déclarations vont à l'encontre des principes de la déclaration du 1er Novembre 1954. C'est une attaque contre le peuple et contre le saint Coran», soutient encore le HCI.

A l'opposé, des défenseurs des droits de l'homme, des juristes mais aussi des hommes politiques appellent à l'abolition de la peine de mort qui, selon eux, «permettra à l'Algérie d'accéder au club des pays modernes et démocratiques». Maître Farouk Ksentini, président de la Commission nationale consultative pour la protection et la promotion des droits de l'homme (CNCPPDH), qui, faut-il le préciser, est, elle aussi, rattachée à la présidence, considère que «la peine capitale est un châtiment corporel et un supplice».

Le président de la CNCPPDH s'est exprimé en de nombreuses occasions pour la substitution de la condamnation à mort par d'autres peines, d'autant, argumente-t-il, «que l'Algérie observe un moratoire sur l'application de cette peine depuis 1993».

L. M.

Vers la création d'un centre de recherche sur la Zakat

Cette structure rattachée à l'université d'Alger vise à mieux gérer l'argent de la Zakat, avec l'implication d'économistes et d'universitaires, ainsi que «le renforcement de la relation de solidarité entre les donneurs et les bénéficiaires». Pour cette année, Bouabdallah Ghoulamallah a indiqué que des experts accompagneront les bénéficiaires des microcrédits au titre de la zakat pour monter leur entreprise et faire aboutir leur projet d'investissements. A ce jour, 5000 microcrédits ont été octroyés par le Fonds de la Zakat depuis sa création en 2003. Il est à noter que cette année, 25% du montant de la Zakat sera octroyé au peuple palestinien.

L. M.

«50 associations activent contre le Fonds de la Zakat»

Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs a avoué hier l'existence d'une cinquantaine d'associations religieuses activant au niveau des mosquées.

Ces structures, ajoute le ministre, appellent les citoyens à remettre l'argent de la Zakat directement aux bénéficiaires sans passer par le fonds mis en place à cet effet par son département, sous prétexte que cet argent est détourné au profit de personnes à l'abri du besoin.

Des informations que Ghoulamallah a, évidemment, fermement démenties.

L. M.

ILS METTENT FIN À LEUR GRÈVE

Les hospitalo-universitaires ont eu gain de cause

Réunis hier en assemblée générale, les deux syndicats des hospitalo-universitaires, à savoir le Syndicat national des professeurs et docents en sciences médicales et celui des maîtres-assistants, ont décidé de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, leur mouvement de grève.

Les deux séances de travail tenues les jours précédents avec les deux ministères, l'Enseignement supérieur et la Santé, semblent avoir apporté du positif à la corporation des hospitalo-universitaires.

Leurs représentants syndicaux ont été reçus par le secrétaire général du département de Saïd Barkat pour discuter et élaborer ensemble l'avant-projet de décret exécutif portant sur la rémunération que compte leur accorder le ministère de la Santé.

Le gain considéré comme satisfaisant, les concernés pensent obtenir une augmentation variant entre 20 000 et 30 000 DA, selon les critères étudiés et adoptés pour les spécialités concernées. Les hospitalo-universitaires ont, par ailleurs, tenté de faire pression sur la tutelle en fixant une échéance, jusqu'à mercredi prochain, pour déposer l'avant-projet au niveau de la Fonction publique. Ils exigent des réponses d'ici trois semaines, par le biais du gouvernement, même si les chances de voir ce texte promulguée dans ces délais sont très minimes qualifiant de progrès les discussions avec la tutelle, le Pr Djedjelli, secrétaire général du SNPDSM, a salué «la mobilisation et la résistance des hospitalo-universitaires qui, durant deux semaines, ont maintenu la grève», sachant que le blocage des examens en sciences médicales n'est pas une chose aisée et que le rattrapage du temps perdu nécessite des efforts supplémentaires pour les semaines à venir. Les syndicalistes se donnent toutefois rendez-vous le 23 février prochain pour évaluer les résultats de leurs démarches et étudier les perspectives. Il est important de signaler que les hospitalo-universitaires comptent revoir leur plate-forme de revendications et surtout l'adapter, désormais, aux seules revendications de leur corporation. Cette dernière se sent lâchée au sein de la Coordination des syndicats autonomes et se prépare à faire cavalier seul dorénavant. «Cela fait plus d'une année que nous travaillons dans le cadre de la coordination. D'abord, ce sont les syndicats de l'éducation qui sont retirés et maintenant les trois autres syndicats de la santé se concertent sans les hospitalo-universitaires. C'est une frustration pour nous vu le combat que nous avons mené», a soutenu le Pr Djedjelli. Là où les hospitalo-universitaires se sentent trahis, c'est lorsque les autres syndicats des praticiens de la santé publique gèlent un mouvement dont ils sont partie prenante sans les concerter. «Nous avons déposé les préavis de grève comme convenu. Seulement, nos confrères nous ont appelés pour nous annoncer le gel de la grève.

Une décision que nous ne partageons pas dans la forme», martèle-il, ajoutant que la présence des hospitalo-universitaires au sein de la coordination va être revue et discutée dans le fond avec les autres syndicats de la santé. Le Pr Djedjelli a tenu à préciser que la corporation qu'il représente se déclare totalement solidaire du peuple palestinien.

Rosa Mansouri